

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-218/SG/CG approuvant le premier modificatif de l'état de prévisions de dépenses d'« Electricité de Djibouti » pour l'année 1972 .

n° 73-218/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
7 février 1973

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro  
25 février 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 274 du 18 décembre 1972 du conseil d'administration d' « Electricité de Djibouti » arrêtant l'état de prévisions de dépenses de l'Etablissement, pour l'année 1972 à la somme de : 829.755.000 FD (huit cent vingt-neuf millions sept cent cinquante-cinq mille francs Djibouti).